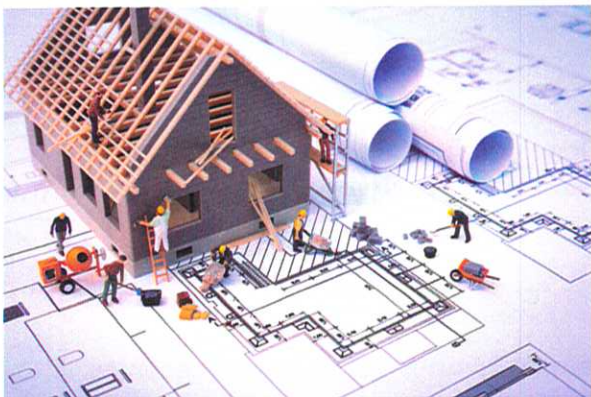


Bien gérer ses résidus de CRD, c'est avantageux!

Adopter une approche responsable dans la gestion des résidus de construction, de rénovation ou de démolition :

- ▶ Permet une diminution des coûts;
- ▶ Réduit les impacts environnementaux;
- ▶ Favorise l'atteinte des objectifs de valorisation fixés par le gouvernement du Québec et par la MRC.

Pour les entrepreneurs en construction, une gestion responsable des résidus de CRD contribue à l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise.



Lieux de disposition et outils en ligne

Écocentre de la MRC de Drummond

5620, rue Saint-Roch Sud
Drummondville
819 477-1312
www.mrcdrummond.qc.ca/ecocentre
Accès réservé aux résidents de la MRC y apportant des résidus d'origine domestique. Certaines restrictions s'appliquent.

Ressourcerie Transition

196, rue Dorion
Drummondville
819 472-8076
www.ressourcerie.ca
Pour les petites quantités. Certaines restrictions s'appliquent.

Jean-Paul Blanchard et Fils

(centre de tri de résidus de CRD)
1005, rue Rhéa
Drummondville
819 395-4355
www.blanchardetfils.ca
Des frais s'appliquent.

Lieu d'enfouissement de Waste Management

25, rue Gagnon
Drummondville
819 477-6609
<http://saint-nicephore.wm.com>
Pour les matériaux ou les matières non réutilisables ou non valorisables. Des frais s'appliquent.

AppliGMR (gestion des matières résiduelles)

Informations générales sur la disposition d'objets ou de matières utilisés dans la vie courante et dates des collectes municipales de matières résiduelles.
www.mrcdrummond.qc.ca/appligmr
Pour les citoyens de la MRC de Drummond.

Donnez un objet

http://appsweb.ca/ville/mains/annonces_classées
Pour les citoyens de Drummondville.

Des questions? Informez-vous auprès de votre municipalité ou de la MRC de Drummond.



436, rue Lindsay, Drummondville
819 477-2230
www.mrcdrummond.qc.ca

LA GESTION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)



MRC
de Drummond

Qu'est-ce qu'un résidu de CRD?

Il s'agit d'un résidu généré lors de travaux de construction, de rénovation ou de démolition.

Voici une liste des principaux matériaux et matières visés :

- ▶ Bois, contreplaqué, mélamine
- ▶ Armoires
- ▶ Gypse
- ▶ Métaux
- ▶ Bardeaux d'asphalte
- ▶ Agrégats (brique, béton, mortier, pierre, asphalte, pavé uni, pierre à patio, gravier)
- ▶ Matériaux de revêtement extérieur
- ▶ Laine minérale
- ▶ Tuiles acoustiques
- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Revêtement de sol (céramique, prélat, plancher stratifié et de bois franc)

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Drummond prévoit diverses mesures pour une meilleure gestion des résidus de CRD. Entre autres, d'ici l'année 2020, les objectifs suivants sont fixés :

- ▶ Valoriser 100 % du bois;
- ▶ Valoriser 80 % des résidus de brique, de béton et d'asphalte;
- ▶ Valoriser 70 % de l'ensemble des résidus de CRD.

Comment assurer une gestion responsable des résidus de CRD

Par des gestes simples, on peut réduire de façon notable la quantité de résidus générés lors de travaux. Voici les étapes à suivre :

1. Réduction à la source

Le meilleur résidu est celui que l'on ne produit pas! Quelques conseils et suggestions :

- ▶ Planifiez soigneusement le projet en vue d'éviter les achats inutiles et les surplus de matériaux;
- ▶ Faites livrer les matériaux au fur et à mesure des besoins pendant la construction;
- ▶ Inspectez les matériaux livrés et retournez immédiatement ceux qui sont endommagés;
- ▶ Protégez les matériaux des intempéries pour éviter qu'ils deviennent inutilisables;
- ▶ Retournez les matériaux non utilisés, revendez-les ou entreposez-les pour un futur chantier;
- ▶ Achetez en vrac pour limiter les emballages et le gaspillage;
- ▶ Favorisez les matériaux composés de matières recyclées.

2. Réemploi

Les matériaux peuvent être réutilisés de plusieurs façons. Une fois de plus, une bonne planification est un élément clé.

- ▶ Conservez les matériaux en bon état (ex. : panneaux isolants, carreaux acoustiques, armoires, portes, fenêtres, etc.) pour les donner, les vendre ou les utiliser pour des constructions futures;
- ▶ Introduisez, à l'étape de la conception, des matériaux récupérés d'autres projets;
- ▶ Favorisez la déconstruction d'un bâtiment plutôt que sa démolition.

3. Valorisation (recyclage)

Les matériaux ne peuvent pas toujours être réemployés. La valorisation s'avère alors la solution à privilégier. Pour ce faire, un tri est nécessaire.

Deux options existent : le tri des résidus directement sur le chantier ou l'acheminement en vrac à un centre de tri.

Tri à la source

Le tri à la source permet généralement d'augmenter la proportion des matériaux qui pourront être valorisés par rapport à l'acheminement en vrac à un centre de tri.

Il requiert néanmoins plus de temps et d'espace.

Acheminement au centre de tri

Moins efficace que le tri à la source, cette option nécessite toutefois moins d'espace puisqu'un seul conteneur peut recueillir l'ensemble des matériaux.

4. Enfouissement

En tenant compte des étapes précédentes, seuls les matériaux ou les matières non réutilisables ou non valorisables devraient être enfouis.